

Répertoire national des associations

fiche de rejet d'une télé-déclaration

La télé-déclaration : A-2-WMCPJJ883 du 12-04-2022

concernant l'association:

ASSOCIATION FRANCOPHONE PYTHON (AFPY)

effectuée en ligne depuis le site Votre Compte Association. ne peut être enregistrée car les éléments suivants font défaut au dossier :

le siège social a t'il été modifié ?

lors du renouvellement de cette e-modification, il faudra cocher STATUTS - OBJET - SIÈGE SOCIAL ? - ET DIRIGEANTS

dans le procès verbal, il faudra indiquer clairement toutes ces modifications, quels sont les articles modifiés dans les statuts notamment l'objet

dans les statuts :

je vous conseille de faire trois articles différents concernant le titre, l'objet et le siège social

concernant le siège social, il faut au moins indiquer le nom de la commune

article 10 : je vous conseille d'indiquer 6 membres minimum

il manque un article sur la composition du bureau ainsi que la durée en année(s) du mandat des dirigeants

à la fin, les dater du 9 février 2022

cordialement

le greffe des associations

N° W 751171901

A۷

Il est rappelé que les association dministration ou leur direction, a popsables aux tiers qu'à partir d	ons sont tenues de faire ainsi que toutes les modi	connaître, dans les tro fications apportées à	ois mois, tous les cha leurs statuts.Ces mod	ngements survenus da	ans leur ents ne sont

Vous êtes invité(e) à renouveler votre télé-déclaration de modification.